



## Carte grise non valide et non transmise par la suite

Par **viob**, le **15/02/2012** à **09:34**

Bonjour,

Je vous expose mon problème.

J'ai acheté un véhicule en dépôt vente à un professionnel en juillet 2011. J'ai eu tous les papiers inhérents à ce type de vente et j'ai fait la démarche pour l'obtention de la carte grise. La préfecture m'a signalé que la voiture avait déjà été vendue. Je contacte mon vendeur qui s'aperçoit alors que les précédent propriétaire avaient envoyé un certificat de cession à leur préfecture, chose qu'ils n'aurai pas du faire. L'envoi de ce certificat ayant été fait plus de 3 mois avant l'annulation de la vente n'a pas été possible. En confiance j'ai alors revu mon vendeur pour lui redonner la carte grise afin qu'il fasse les démarches nécessaires pour que la carte grise soit faite au nom du précédent acquéreur, que je puisse faire la mienne par la suite. Au jours d'aujourd'hui et après des coups de fils incessants puis un passage par la gendarmerie je n'ai toujours pas de carte grise. Mon vendeur me dit qu'il fait les démarches et qu'il me tient au courant.

Que puis-je faire ? car j'en ai vraiment marre et je suis à la limite de demander l'annulation de la vente et la reprise de mon véhicule ou un dédommagement.

Merci de vos réponses